Registre des titres fonciers

**CONVENTION DE RENOUVELLEMENT, DE MODIFICATION OU DE PROLONGATION DE BAIL Formule 13,1**

|  |
| --- |
| 1. **BAILLEURS (Locateurs)**voir l’annexe |
| 2. **PRENEURS À BAIL (Locataires)**voir l’annexe |
| 3. **BAIL (SOUS-BAIL) VISÉ**Numéro de l'instrument **:** |
| 4. **NUMÉROS DES TITRES DE DOMAINE À BAIL**voir l’annexe |
| 5. **NUMÉROS DES TITRES RÉVERSIFS**voir l’annexe |
| 6. **RENOUVELLEMENT OU MODIFICATION** Renouvellement Modification/Prolongation |
| 7. **NOUVELLE DURÉE DU BAIL** *(utiliser le format de date AAAA/MM/JJ)*\_\_\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_\_\_voir l’annexe**Nouvelle date d'expiration :**   |
| 8. **LOYER MODIFIÉ**Montant du \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ $loyer modifié :  | 8.1 **FRÉQUENCE DE PAIEMENT DU LOYER**voir l’annexe  Annuellement Mensuellement Autre *(préciser)*:  |
| 9. **SIGNATURE**voir l’annexe **PRENEUR À BAIL** (Locataire)1. Je suis le preneur à bail (un des preneurs à bail) et je suis majeur(e).2. J'accepte de renouveler ou de modifier le bail visé de la manière indiquée ci-dessus. // **Signature du témoin Nom Signature Date** (AAAA/MM/JJ)  // **Signature du témoin Nom Signature Date** (AAAA/MM/JJ)  BAILLEUR (Locateur)1. Je suis le bailleur (un des bailleurs) et je suis majeur(e).

2. J'accepte de renouveler ou de modifier le bail visé de la manière indiquée ci-dessus.  // **Signature du témoin Nom Signature Date** (AAAA/MM/JJ)  // **Signature du témoin Nom Signature Date** (AAAA/MM/JJ)*Lire attentivement les avis figurant à la case 10 avant de signer le présent document ou de l’attester.*Le témoin doit signer un affidavit, sauf s’il est un avocat qui pratique le droit dans la province ou le territoire où a eu lieu la passation du présent document (ou, dans le cas où la passation a eu lieu en Colombie‑Britannique ou au Québec, s’il est un notaire public, un notaire ou un avocat en exercice). Pour toute passation d’instrument à l’extérieur du Canada, voir l’article 72.9 de la *Loi sur les biens réels*. |
| 10. **AVIS IMPORTANTS**AVIS AUX TÉMOINS : Lorsque vous signez le présent document à titre de témoin, vous confirmez :1. que vous connaissez personnellement la personne dont vous avez attesté la signature ou que son identité vous a été prouvée; **ET**2. que cette personne a reconnu devant vous :a) qu’elle est celle nommée dans le présent instrument;b) qu’elle a atteint l’âge de la majorité au Manitoba;c) qu’elle est autorisée à passer l’instrument.Selon l'article 194 de la *Loi sur les biens réels*, les déclarations signées par leur auteur, dans le cadre du présent document, emportent les mêmes effets que s’il s’agissait de déclarations sous serment, d’affidavits, d’affirmations solennelles ou de déclarations solennelles faits en vertu de la *Loi sur la preuve au Manitoba*.LE SINGULIER S’ÉTEND AU PLURIEL ET RÉCIPROQUEMENT. Dans le présent document, « je » vaut mention de tous les signataires du présent document, qu’ils soient des particuliers ou des personnes morales. |
| 11. **CONSENTEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DE CHARGE POSTÉRIEURS** voir l’annexeJe soussigné(e),  , titulaire de (du) (de la)  no  ,  consens à l’enregistrement de la présente convention et accepte que le bail ou le sous-bail modifié prenne rang avant ma créance ou mon intérêt. // **Signature du témoin Nom Signature Date** (AAAA/MM/JJ)  // **Signature du témoin Nom Signature Date** (AAAA/MM/JJ)Je soussigné(e),  , titulaire de (du) (de la) no  , consens à l’enregistrement de la présente convention et accepte que le bail ou le sous-bail modifié prenne rang avant ma créance ou mon intérêt. // **Signature du témoin Nom Signature Date** (AAAA/MM/JJ)  // **Signature du témoin Nom Signature Date** (AAAA/MM/JJ)Je soussigné(e),  , titulaire de (du) (de la) no  , consens à l’enregistrement de la présente convention et accepte que le bail ou le sous-bail modifié prenne rang avant ma créance ou mon intérêt. // **Signature du témoin Nom Signature Date** (AAAA/MM/JJ)  // **Signature du témoin Nom Signature Date** (AAAA/MM/JJ)*Lire attentivement les avis figurant à la case 10 avant de signer le présent document ou de l’attester.*Le témoin doit signer un affidavit, sauf s’il est un avocat qui pratique le droit dans la province ou le territoire où a eu lieu la passation du présent document (ou, dans le cas où la passation a eu lieu en Colombie‑Britannique ou au Québec, s’il est un notaire public, un notaire ou un avocat en exercice). Pour toute passation d’instrument à l’extérieur du Canada, voir l’article 72.9 de la *Loi sur les biens réels*. |
| 12. **PERSONNE PRÉSENTANT L’INSTRUMENT POUR ENREGISTREMENT** *(inclure l’adresse, le code postal, le nom de la personne-ressource et le numéro de téléphone)* |